

REGLEMENT DU 4<sup>ème</sup> CONCOURS INTERNATIONAL DE LA VANNERIE PENDANT LE 3<sup>ème</sup>  
FESTIVAL MONDIAL DE L'OSIER ET DE LA VANNERIE  
NOWY TOMYŚL 2015

Organisateurs : Association Nationale Polonaise des Vanniers et des Osiériculteurs (OSPIW)  
Coorganisateur : Office du Maréchal de la Voïvodie de la Grande Pologne, Staroste de Nowy Tomyśl, Mairie de la ville de Nowy Tomyśl et Maison de la Culture de Nowy Tomyśl (NOK) annoncent le 4<sup>ème</sup> Concours International de la Vannerie avec le Grand Prix du Festival.

L'objectif du Concours consiste à la promotion de la vannerie et à l'échange des expériences des vanniers de tous les continents dans le domaine artistique, de conception, des techniques de la vannerie ainsi que l'application des matières traditionnelles et nouvelles.

Le Concours a également pour but, en tant qu'une partie du 3<sup>ème</sup> Festival Mondial de l'Osier et de la Vannerie, de nouer des contacts entre les vanniers pour cultiver et pour protéger le métier unique, à savoir celui du vannier.

**CONDITIONS DE PARTICIPATION**

1. Chacun qui enverra jusqu'à la date du 31 décembre 2014 à l'adresse des organisateurs du Concours (ci-dessous) la Carte d'Inscription correctement remplie peut participer au Concours. L'envoi de la Carte d'Inscription équivaut à l'acceptation du présent règlement.

**Ogólnopolskie Stowarzyszenie Plecionkarzy i Wikliniarzy  
ul. Tysiąclecia 3  
64-300 Nowy Tomyśl  
Pologne**

2. Le Concours se divise en deux parties : le Concours des travaux envoyés et le Concours du Festival.
3. Le Concours du Festival est un concours de travaux effectués en direct pendant le déroulement du Festival à Nowy Tomyśl.
4. Pour participer au Concours des Travaux envoyés le participant doit cocher la rubrique « Concours de Travaux envoyés » sur la Carte d'Inscription et envoyer son travail à l'adresse des organisateurs du Concours d'une telle façon pour qu'il arrive au destinataire avant le 1<sup>er</sup> août 2015. Les organisateurs ne sont pas responsables de retard éventuel du colis ni pour son endommagement pendant le transport.
5. Pour participer au Concours du Festival le participant doit cocher la rubrique « Concours du Festival » sur la Carte d'Inscription et se présenter en personne chez les organisateurs du Festival le 20 août 2015.
6. Le participant peut participer en même temps au Concours des travaux envoyés et au Concours du Festival.
7. Les cartes d'Inscription remplies peuvent être fournies aux organisateurs du concours personnellement, par la poste traditionnelle ou par Internet. Dans chaque cas le participant doit obtenir la confirmation de l'inscription de la part des organisateurs pour que l'inscription soit valide.
8. Les équipes de deux ou de trois personnes peuvent également participer au concours. Dans ce cas-là il faut envoyer une seule Carte d'Inscription avec la rubrique « équipe » cochée et avec les prénoms et les noms de tous les membres de l'équipe inscrits.
9. Dans la partie du règlement suivante la dénomination « Participant » désigne aussi bien une personne qui participe individuellement qu'une équipe.
10. Puisque le nombre de personnes qui peuvent participer au concours est limité à 160 – c'est l'ordre des déclarations qui décide. Les déclarations non retenues formeront la liste de réserve. En cas du renoncement d'une personne inscrite sa place sera prise par le participant de la liste de réserve, également dans l'ordre des déclarations.
11. L'Organisateur payera à chaque participant du Concours de Festival les frais d'une place à l'hôtel et de l'hébergement pendant la durée du Festival.
12. Chaque participant peut effectuer le nombre libre de travaux de concours, de dimensions libres.

13. Les participants ayant participé dans une catégorie pendant l'édition précédente sont encouragés à essayer de choisir une autre. Le tressage avec des matériaux autres que l'osier traditionnel est aussi bienvenu.

### CONCOURS DE TRAVAUX ENVOYES

1. Les travaux envoyés seront exposés pendant toute la durée du Festival.
2. Les travaux envoyés seront divisés en deux catégories pour l'évaluation du Jury :
  1. Forme artistique
  2. Forme utilitaire.
3. Le Jury accordera les prix et les distinctions dans chaque de ces catégories, de même comme dans le Concours du Festival.
4. Tous les travaux de deux Concours deviennent la propriété de la ville de Nowy Tomyśl et de l'Association.

### CONCOURS DU FESTIVAL

1. Chaque participant du Concours du Festival peut effectuer le travail du concours avec de la quantité libre du matériel propre, il peut également profiter du matériel fourni par les organisateurs, dans la quantité ne dépassant pas 10 kg de matière pour un participant. Dans ce cas-la le participant doit définir la quantité et le type de la matière dont il a besoin dans la Carte d'Inscription. Le participant recevra la confirmation de la matière commandée avec la confirmation de la déclaration.
2. Chaque participant obtiendra le numéro avant l'ouverture du Concours, en fonction de l'ordre des déclarations de participation au Concours ainsi qu'un kit des accessoires d'identification et d'information. Il obtiendra également la matière commandée – soit préparée, soit suffisamment tôt pour qu'il puisse la préparer lui-même.
3. Chaque participant effectue son travail de Concours en utilisant ses propres outils.
4. Le participant peut utiliser ses propres éléments prêts pour créer son travail de Concours, mais ce ne peuvent pas être des éléments tressés.
5. La durée du Concours : vendredi le 21 août 2015 de 11h00 à 19h00 avec une pause pour le repas et samedi le 22 août de 9h00 à 15h00.
6. Directement avant le commencement du Concours les participants recevront d'une manière aléatoire les postes de travail préparés ultérieurement. A partir de ce moment une Carte d'Identification doit se trouver sur chaque poste de travail.
7. Le participant peut changer la localisation de son poste, selon les besoins et en accord avec les organisateurs, mais uniquement dans le cadre du terrain destiné pour le Concours et d'une façon à ne pas gêner d'autres postes de travail.

### CATEGORIES DU CONCOURS DE FESTIVAL

A la fin de la première journée du Concours de Festival le Jury qualifiera chaque travail de concours a une de cinq catégories :

1. Panier
2. Meuble
3. Galanterie
4. Forme artistique
5. Forme architecturale.

### REMISE DES TRAVAUX DE CONCOURS

1. Chaque participant peut déclarer l'achèvement de son travail de concours à un de membres du Jury présents sur place dans un moment libre mais au plus tard à 15h00 samedi le 22 août. Les travaux non déclarés avant ce délai seront considérés comme achevés et la continuation du travail ne peut pas avoir lieu.
2. Après l'écoulement de la période destinée à l'exécution des travaux du concours tous les travaux seront groupés par catégories.

3. Le Jury procédera ensuite à l'évaluation des travaux de deux concours – du Concours de Travaux Envoyés et du Concours du Festival – et après décernera les prix et les distinctions.

#### JURY

Les travaux des concours seront évalués par le Jury international composé de 8 personnes :

1. Président du Jury - artiste plasticien dr. Jędrzej Stępak (Pologne)
- Membres du Jury :
2. Représentant de OSPiW, maître vannier mgr Zdzisław Stanek (Pologne)
  3. Artiste, peintre mgr Anastazja Fietisowa ( Biélorussie )
  4. Artiste plasticien mgr Bartłomiej Kuźnicki (Pologne)
  5. Maître vannier Etienne Métézeau (France)
  6. Maître vannier Elmar Opiel. (Allemagne)
  7. Artiste, dessinatrice, maître vannier Jette Melgren ( Danemark )
  8. Personne de confiance, secrétaire, représentant de OSPiW - mgr Wojciech Świątkowski (Pologne).

#### PRIX

1. Poule des prix est de 50.000 PLN.
2. Dans toutes les catégories ainsi que pendant le choix du Grand Prix Festival le Jury peut désister de l'attribution du prix ou de la distinction ou attribuer un prix ex aequo.
3. Les décisions du Jury sont définitives.

#### PRIX DANS LES CATEGORIES

Dans chaque catégorie – deux catégories du Concours des Travaux Envoyés et cinq catégories du Concours du Festival – le Jury décernera les prix et les distinctions :

- 1<sup>er</sup> prix – au montant de 1500 PLN
  - 2<sup>ème</sup> prix – au montant de 1000 PLN
  - 3<sup>ème</sup> prix – au montant de 500 PLN
- distinctions – au montant de 300 à 500 PLN

On accordera également de nombreux prix sponsorisés comme les coupes, les récompenses pécuniaires et les prix matériels.

#### LE GRAND PRIX DU 4<sup>ème</sup> CONCOURS INTERNATIONAL DE LA VANNERIE

D'entre les travaux qui ont obtenu les 1<sup>ers</sup> prix dans les deux Concours et dans toutes les catégories le Jury choisira le meilleur et lui accordera le Grand Prix du Festival au montant de 8500 PLN.